



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026 -13

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre travaux ENEDIS pour la pose d'une armoire par l'entreprise RAMERY Réseaux Lille Métropole, 1 Bis rue du Grand Logis 59840 LOMPRET.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de RAMERY Réseaux Lille Métropole en date du 30 janvier 2026 pour des travaux ENEDIS pour la pose d'une armoire Rue de Chorette à MAULDE,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus à partir du 12 février 2026 pour une durée de 28 jours :

- le stationnement et le dépassement seront interdit pour les véhicules légers et les poids lourds,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par l'entreprise RAMERY Réseaux Lille Métropole, 1 Bis rue du Grand Logis 59840 LOMPRET à chaque extrémité du chantier.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- RAMERY Réseaux Lille Métropole, 1 Bis rue du Grand Logis 59840 LOMPRET.
- Brigade de la Gendarmerie de Lecelles.
- CIS Mortagne du Nord
- SIAVED
- TRANSVILLES

Fait à Maulde le 11 février 2026
Le Maire,

Par délégation du Maire
Le 1er Adjoint